

Suivi et évaluation des ripostes régionales au VIH : Intégration des données grâce au CRIS

Au cours des dernières années, en Océanie, les efforts ont été renforcés afin d'enrayer la propagation du VIH et d'offrir un traitement et des soins aux personnes déjà infectées par le VIH ou le SIDA. En ratifiant la deuxième Stratégie régionale océanienne de lutte contre le VIH/SIDA 2004-2008, les États et Territoires insulaires océaniques membres ont mis en œuvre une approche coordonnée (CPS 2005a). Cette stratégie regroupe divers projets et diverses agences œuvrant avec les ETIO afin de lutter contre le VIH et le SIDA. Un cadre clair est donc désormais en place pour orienter et intensifier la riposte régionale au VIH.

Comment savoir si ces efforts portent leurs fruits ? Question simple, mais à laquelle il est souvent difficile de répondre. Le suivi et l'évaluation de l'efficacité des programmes de lutte contre le VIH/SIDA sont essentiels pour savoir si les ressources sont utilisées à bon escient. À l'échelon régional, et au-delà, on s'intéresse à l'efficacité des efforts déployés localement pour contrer le VIH/SIDA. L'évaluation se fait à tous les niveaux, y compris les ressources utilisées par les projets, les activités menées, les produits obtenus, les résultats enregistrés et l'impact final. Plus on avance le long de cette chaîne, et plus il s'avère difficile d'évaluer les répercussions d'un projet. Il est relativement aisé de garantir le suivi des ressources, des activités et des produits, mais il faut parfois attendre de nombreuses années pour voir apparaître les dernières retombées d'un projet. Lorsque les ressources sont limitées, les activités d'évaluation se cantonnent souvent à l'analyse des produits obtenus.

Le but ultime de la Stratégie régionale océanienne est de « réduire la propagation et les effets du VIH/SIDA tout en prenant soin des personnes infectées et affectées par le virus parmi les populations océaniques ». Ce but reflète l'engagement pris à l'échelon international par les ETIO d'atteindre la cible sept des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) : « D'ici à 2015 avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle » (ONU 2005). Trois objectifs s'inscrivent dans le droit fil de ce but principal et sont liés à une série d'indicateurs découlant des ODM, de la Déclaration d'engagement adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS) en juin 2001, et de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les trois objectifs de la Stratégie régionale océanienne, assortis de leurs indicateurs, sont énumérés ci-dessous :

1. Augmenter les capacités des États et Territoires insulaires océaniques de mettre en œuvre des moyens durables et efficaces de riposte au VIH/SIDA, comme en témoignent les résultats obtenus à l'aune des « indicateurs des actions et des engagements nationaux » de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS :
 - 1.1 montant des fonds nationaux engagés pour la lutte contre le VIH/SIDA ;
 - 1.2 élaboration et mise en œuvre de politiques nationales ; et
 - 1.3 création de projets nationaux axés sur :
 - 1.3.1 les services de dépistage et de conseil librement consentis et confidentiels,
 - 1.3.2 les programmes de prévention et d'information,
 - 1.3.3 la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant,
 - 1.3.4 l'offre de médicaments antirétroviraux aux personnes infectées, et
 - 1.3.5 la sécurité transfusionnelle.
2. Renforcer la coordination de l'action menée à l'échelon régional et mobiliser les ressources et l'expertise nécessaires pour aider les pays à atteindre leurs objectifs, comme en témoignent les améliorations dans les domaines suivants :
 - 2.1 la communication,
 - 2.2 les partenariats et les projets conjoints,

- 2.3 la prise de décisions conjointes.
3. Aider les États et Territoires insulaires océaniques à atteindre leurs objectifs nationaux et internationaux en réponse au VIH/SIDA et à rendre compte de leur action grâce à une meilleure diffusion des informations dans le cadre de la réalisation des ODM et de la mise en œuvre des directives de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, et ce, en utilisant les indicateurs suivants :
 - 3.1 nombre de pays présentant des rapports sur les progrès accomplis en regard des ODM et de la mise en œuvre des directives de la Déclaration d'engagement ;
 - 3.2 nombre d'indicateurs inclus dans les rapports de pays ; et
 - 3.3 nombre d'indicateurs calculés conformément aux directives de l'ONU.

La Stratégie régionale océanique entérine donc le fait que les organisations régionales, y compris la CPS, continueront de collaborer avec les pouvoirs publics nationaux pour la collecte et l'analyse des données permettant de mesurer les progrès accomplis en regard des ODM et des cibles de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, ainsi que pour la communication des données (CPS 2005b).

Quels sont les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif ? Lier la Stratégie régionale océanique aux cadres internationaux de transmission des informations présentés ci-dessus présente plusieurs avantages. Tout d'abord, des efforts considérables ont déjà été déployés pour évaluer et choisir les indicateurs censés illustrer le mieux possible l'efficacité des projets nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. Ainsi, il existe déjà différents outils qui permettent de compiler les indicateurs relatifs à l'engagement et à l'action à l'échelon des pays, y compris l'indice composite des politiques nationales couvrant vingt domaines et actualisé tous les ans. Plusieurs études sont également menées pour déterminer la portée d'un projet donné. Le Programme commun des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA) a également mis en place un système de diffusion des données, le Système d'information sur la riposte des pays (CRIS), visant à collecter les données liées aux indicateurs clés relatifs aux engagements pris dans le cadre des ODM et de l'UNGASS (ONUSIDA 2003). En outre, l'utilisation d'indicateurs internationaux permet de disposer d'un système normalisé de transmission des données et de procéder à des comparaisons interrégionales afin d'illustrer les progrès de chaque pays et de déceler les lacunes.

Le CRIS est une base de données accessible sur Internet, et programmée en langage SQL afin de permettre la plus grande connectivité et la plus grande flexibilité possible dans différents modes d'utilisation. Cette base de donnée inclut tous les indicateurs de base de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS relatifs à une épidémie de VIH généralisée, concentrée ou à faible prévalence, ainsi que des définitions et des notes explicatives portant sur la transmission des informations (ONUSIDA 2005). Il est également possible d'élaborer des indicateurs supplémentaires et d'inclure les conclusions d'autres projets de recherche. En tant qu'outil de suivi à l'échelon régional, ce système peut intégrer des données plurinationales. Ce système peut donc s'adapter à une utilisation à l'échelon local, et il est aussi modulable pour répondre aux exigences de suivi de la Stratégie régionale. Une fois saisies dans le système, les données peuvent être exportées directement vers l'ONUSIDA conformément aux exigences de transmission des données nationales. Le CRIS va donc permettre aux pays d'évaluer leurs avancées vers le but principal et les objectifs de la Stratégie régionale océanique. Les bailleurs de fonds et les autres organisations intéressées seront en mesure d'évaluer les progrès réalisés afin de

mieux aider les pays à honorer leurs engagements et d'identifier la meilleure façon d'utiliser les nouvelles ressources dégagées au titre des efforts permanents déployés pour lutter contre le VIH dans la région.

Tim Sladden

Spécialiste de la surveillance (lutte contre le VIH/SIDA et les IST)

Département Santé publique, CPS

Références bibliographiques

CPS. 2005a. Stratégie régionale océanienne de lutte contre le VIH/SIDA (2004-2008). Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

CPS. 2005b. Plan de mise en œuvre de la Stratégie régionale océanienne, annexe D : Cadre de suivi et d'évaluation. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

ONU. 2005. Division de statistique. New York. Consulté en ligne le 20 décembre 2005 à l'adresse suivante :

<http://unstats.un.org/unsd/mifre/mi_highlights.asp>.

ONUSIDA. 2003. (En anglais seulement) Country Response Information System: Overview of the system and its plan of establishment. UNAIDS/03.09E. ISBN 92-9173-249-4. Disponible en ligne à l'adresse suivante :<http://www.unaids.org/html/pub/publications/irc-pub02/jc885-cris_overview_en_pdf.pdf>.

ONUSIDA. 2005. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA : Directives pour l'élaboration d'indicateurs de base. ONUSIDA/05.17F. ISBN 92 9 173434 9. Disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.unaids.org/html/pub/publications/irc-pub06/jc1126-constrcoreindic-ungass_fr_pdf.pdf>.